

Thierry Rodon, *En partenariat avec l'État, les expériences de cogestion des autochtones du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 315 p., cartes, tableaux, bibl.

Mathieu Bergeron

Volume 34, numéro 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082284ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082284ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bergeron, M. (2004). Compte rendu de [Thierry Rodon, *En partenariat avec l'État, les expériences de cogestion des autochtones du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 315 p., cartes, tableaux, bibl.] *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(2), 100–101. <https://doi.org/10.7202/1082284ar>



En partenariat avec l'État, les expériences de cogestion des autochtones du Canada

Thierry Rodon. Les Presses de l'Université Laval, 2003, 315 p., cartes, tableaux, bibl.

LA COGESTION des ressources fauniques et forestières est un enjeu économique, politique et culturel majeur sur le territoire canadien, qui préoccupe chasseurs autochtones et chasseurs sportifs, communautés autochtones et non autochtones, gestionnaires gouvernementaux, biologistes et intellectuels. Dans cet ouvrage, Thierry Rodon présente différents scénarios de cogestion dans lesquels il analyse les relations de pouvoir à travers cinq expériences de cogestion menées par des autochtones du Canada. Il fait la démonstration que la cogestion des ressources renouvelables n'est qu'un idéal type et qu'elle est, ni plus ni moins, la continuation de l'hégémonie de l'État sur les communautés autochtones plutôt qu'une réelle intégration des autochtones dans le processus décisionnel entourant « la gestion des ressources dont ils dépendent économiquement et culturellement » (p. 20).

Dans le premier chapitre, Rodon se demande « si les institutions de cogestion peuvent donner du pouvoir aux autochtones » (p. 38). Plutôt que de tenter de définir objectivement le concept de pouvoir, il expose les différents types d'approches : distributionniste, structurale et poststructurale.

Après avoir exposé ces trois perspectives, Rodon explique différents types de résistance au pouvoir chez les autochtones. Afin de les illustrer, les crises d'Oka (1990), de Gustafsen Lake (1996), d'Ipperwash (1996) et, plus particulièrement, de Little Buffalo (1979-2000) sont utilisées par l'auteur. Enfin, Rodon affirme qu'il est laborieux et délicat de caractériser la culture politique autochtone, étant donné sa diversité culturelle et matérielle, sa spatialité sur le continent nord-américain et la disparition de ses structures traditionnelles. Néanmoins, à

partir de la littérature, l'auteur identifie certaines particularités de la culture politique autochtone : consensus dans le processus décisionnel, contrôle social diffus, respect de l'autonomie individuelle et redistribution des ressources.

Il explique par la suite que, malgré une image reconstruite de l'Amérindien ou de l'Inuit, image réappropriée auprès des mouvements écologistes, le discours autochtone d'aujourd'hui est tout aussi pertinent dans le contexte de lutte entourant la reconnaissance de leur identité politique. Ainsi, selon lui, bien que l'identité autochtone soit en partie fabriquée et empruntée à la culture dominante occidentale, elle permet de légitimer leurs revendications politiques et territoriales en plus de souligner leur spécificité. Rodon conclut son premier chapitre en affirmant que le pouvoir des autochtones ne peut être qu'un pouvoir de résistance face à celui de l'État canadien.

Le contexte entourant les relations politiques entre le Canada et les autochtones fait l'objet du deuxième chapitre. L'auteur dresse d'abord un portrait historique du pouvoir coercitif de l'État par le biais des politiques « indiennes ». Il démontre, en synthétisant la période des alliances, la *Proclamation royale* (1763), la *Loi constitutionnelle* (1867), la *Loi sur les Indiens* (1976) et le Livre blanc (1969), que la relation d'alliance, qui caractérisait au départ les relations entre l'Empire français (et britannique par la suite) et les autochtones, s'est transformée par la domination de l'État et la mise en tutelle des Indiens. Bien que cette section soit intéressante, le passage portant sur le Livre blanc de 1969 aurait pu être développé davantage.

Ensuite, Rodon illustre le « passage des autochtones canadiens de la condition de sujets politiques à celle d'acteurs politiques » (p. 64) lors de la période 1969 à 1994. Selon ses propos, l'ambiguïté des titres de propriété dans certaines régions a forcé ni plus ni moins le gouvernement fédéral à mettre sur pied sa *Politique de revendications territoriales globales* (RTG) et sa *Politique de revendications territoriales particulières* (RTP).

Enfin, Rodon expose les diverses conceptions et interprétations du concept d'autonomie au sein des gouvernements et communautés autochtones. Il présente quatre types de relations entre l'État et les communautés autochtones : l'assimilation, l'intégration, la coexistence et la séparation. Rodon affirme par ailleurs que malgré la montée de la reconnaissance

du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie depuis l'accord de Charlottetown, ce droit ne s'applique qu'en dedans de l'État, c'est-à-dire sous forme d'autonomie gouvernementale.

Le troisième chapitre portant sur la cogestion situe d'abord la volonté de l'État quant à la participation et la consultation des autochtones dans la gestion des ressources naturelles et des projets de développement les affectant. Rodon justifie cette volonté par les insuccès des instigateurs du projet de la Baie James, par la publication du rapport Berger (1977) et le jugement Sparrow (1990) qui ont incité les gouvernements à créer des institutions de cogestion favorisant la participation et la consultation des autochtones. Par la suite, il illustre les divers niveaux de cogestion par une échelle de sept échelons allant de la simple information au partenariat.

Les différentes conceptions culturelles de la gestion des ressources sont bien explicitées. Rodon y oppose la vision occidentale issue de la tradition judéo-chrétienne séparant la nature de la culture, où l'être humain exploite la ressource, à celle des autochtones où les individus font partie de la nature. Par contre, en attribuant la « gérance de la nature » à l'ensemble des peuples autochtones, on véhicule une image stéréotypée de la vision de la nature chez les autochtones qui n'est pas partagée par tous les auteurs (Kresh 1999). En fait, seule la dernière ligne d'une note de bas de page mentionne « [qu'] on trouve dans les sociétés autochtones des exemples d'exploitation abusive des ressources » (p. 127).

Dans la dernière partie du chapitre, l'auteur définit les quatre scénarios possibles régissant les relations entre autochtones et gouvernements dans le cadre d'ententes de cogestion. Ces scénarios sont : la cooptation (confiscation du pouvoir), la transaction (partage du pouvoir), l'autonomisation (reconquête du pouvoir) et le malentendu (lutte pour le pouvoir).

Le dernier et le plus volumineux des chapitres illustre les relations de pouvoir au sein de cinq institutions de cogestion : la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), la Convention finale des Inuvialuit (IFA), l'Accord final du Nunavut (NFA), le Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board (BQCMB) et le Wendaban Stewardship Authority (WSA). Toutefois, avant d'entamer le premier cas, l'auteur

introduit ou plutôt réintroduit la mise en place d'institutions de cogestion issues des Revendications territoriales globales (RTG) et de celles dites « spécifiques », qui sont généralement issues d'une crise réelle ou imaginaire d'une espèce donnée. En somme, il conclut cette première partie en affirmant que le gouvernement exerce « un contrôle serré sur les institutions de cogestion » (p. 176) par quatre types de contrôle : contrôle des comités, contrôle ministériel, contrôle de l'information et contrôle de la mise en vigueur.

Enfin, l'auteur termine son ouvrage avec l'analyse des rapports de pouvoir illustrés par différents scénarios : la cooptation (confiscation du pouvoir), la transaction (partage du pouvoir), l'autonomisation (reconquête du pouvoir) et le malentendu (lutte pour le pouvoir) au sein des institutions mentionnées ci-haut. La présentation des cas se fait dans l'ordre suivant : contexte historique, juridique et politique entourant la mise en place de l'institution, objectifs et structure de l'organisme ou de la convention dans le cas des RTG, la description et la hiérarchisation des différents comités de gestion au sein de l'institution de cogestion, la pratique de la cogestion et la structuration du pouvoir suivie d'une brève conclusion montrant le type de scénario le plus dominant.

Rodon démontre ainsi que les ententes de cogestion « spécifiques » ont tendance à être caractérisées par le scénario de transaction, c'est-à-dire le partage des pouvoirs entre autochtones et gouvernements. Partage qui s'explique selon lui par le fait que les institutions ayant pris naissance dans un contexte de crise réelle ou imaginaire requièrent la coopération des différentes parties, coopération qui favorisera au fil du temps la mise en place d'un certain partage de pouvoirs. Au contraire, écrit-il, les institutions créées par les RTG sont davantage caractérisées par le scénario de la cooptation, c'est-à-dire de l'intégration des autochtones aux normes et structures administratives occidentales. Il en conclut donc que l'instauration d'un partage de pouvoirs (transaction) entre autochtones et gouvernements ne peut prendre place que dans un contexte de concurrence pour le pouvoir tel qu'observé dans les scénarios de cooptation, d'autonomisation et de malentendu.

Si le contexte historique, juridique et politique entourant la mise en place de l'institution de même que ses objectifs et sa structure sont bien illustrés dans les

cas présentés, plusieurs critiques peuvent cependant être faites. D'abord, on aurait apprécié un index des acronymes utilisés (CBJNQ, BQCMB, WSA, MLCP, etc.) afin d'éviter toute confusion. Plutôt que de s'attarder de façon parfois très sommaire aux différents cas, il aurait été plus pertinent d'approfondir l'un d'entre eux comme l'ont fait Usher (1991), Kruse *et al.* (1998) et Kendrick (2000 et 2003) en s'attardant uniquement¹ au Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board (BQCMB) avec des recherches échelonnées sur trois ans.

Dans le cadre de la *Convention finale des Inuvialuit* (IFA), par exemple, Rodon aurait pu se pencher sur l'analyse de la structuration de pouvoir des différentes ententes de cogestion issues de la IFA telles que celles sur l'ours grizzly, l'ours polaire, le bœuf musqué, ou les ententes transnationales entérinées entre les Inupiat et les Inuvialuits pour la protection de l'ours polaire et du béluga. La comparaison et l'opposition des différentes perspectives, comme celles des Inuvialuits et des agences gouvernementales (p. 216-217), ne se fait qu'à partir de sources secondaires, c'est-à-dire de documents bibliographiques plutôt que d'entrevues comme l'ont fait les études mentionnées précédemment. Ainsi, Rodon souligne certains résultats (p. 257) tirés d'une étude comparative entre le BQCMB et une institution de l'Alaska par le biais du *Caribou News* (le journal mensuel du BQCMB) plutôt que de travailler à partir d'articles scientifiques publiés par les chercheurs ayant dirigé cette étude, c'est-à-dire Kruse *et al.* (1998). Pourtant, dans le cadre d'une thèse de doctorat, l'entrevue avec des gestionnaires et biologistes gouvernementaux et des membres autochtones désignés par leur communauté au sein d'institutions de cogestion, aurait permis de valider ou d'invalider la littérature, d'approfondir l'analyse de la structuration de pouvoirs à partir des perceptions des acteurs sociaux et de bonifier la démonstration de l'auteur.

Cependant, contrairement à certains auteurs utilisant un jargon parfois trop pointu, Rodon emploie un langage accessible qui intéressera le grand public voulant se familiariser avec le contexte historique, juridique et politique entourant la mise en place d'institutions de cogestion en milieu autochtone canadien et désirant s'initier aux différentes relations de pouvoir entre l'État et les communautés autochtones. Dans cette

perspective, l'ouvrage de Rodon peut être considéré comme un succès.

Mathieu Bergeron
Département d'anthropologie,
Université Laval

Note

1. À l'exception de Kruse *et al.* (1998) qui ont dirigé une étude comparée du BQCMB des T.N.O avec celle du *U.S. Man in the Biosphere Program National Committee* de l'Alaska.

Ouvrages cités

- KENDRICK, A., 2000 : « Community perceptions of the Beverly-Qamanirjuaq Caribou Management Board ». *The Canadian Journal of Native Studies* 20(1) :1-33.
- , 2003 : *Caribou Co-Management and Cross-Cultural Knowledge Sharing*. Winnipeg, University of Manitoba, thèse de doctorat.
- KRESH, S., 1999 : *The Ecological Indian: myth and history*. New York, Routledge.
- KRUSE, J. *et al.*, 1998 : « Co-Management of Natural Resources: A Comparison of Two Caribou Management Systems ». *Human Organization* 57(4) : 447-458.
- USHER, P., 1991 : *The Beverly-Kaminirjuaq Caribou Management Board: An evaluation of the first ten years*. Rapport, Usher Consulting Services.



Le Chemin des Neuf Mondes. Les Indiens kogis de Colombie peuvent nous enseigner les mystères de la vie

Éric Julien. *Collection Essais Clés, Albin Michel, Paris, 2001. 292 p.*

LES KOGIS (KAGGABA) habitent la Sierra Nevada de Santa Marta, massif montagneux qui domine la mer des Caraïbes, dans le nord de la Colombie. Trois groupes amérindiens, descendant des Tayronas de l'époque précolombienne, se partagent depuis toujours ce